



DECISION N°1 MODIFICATIVE

A la suite de la sortie de route du concurrent N° 67 dans l'ES1 et l'annulation de la fin de l'ES, les Commissaires sportifs ont attribué aux concurrents n'ayant pas pris le départ un temps leur paraissant équitable après prise en compte des références disponibles au cours de l'étape 2 :

68	05:08.7
70	04:15.6
71	03:59.1
72	03:58.9
73	04:10.0
74	04:17.7

Fait à BASTIA le 12 Avril 2025 à 15 h 20

Le président,

les membres,

Fabien ZYCH

Christian LECA

Alain ROSSI